

## B. Cahier des charges du maître de stage

Le maître de stage consacre si possible un jour par semaine (pour un stage à plein temps) à l'encadrement des activités du/de la stagiaire. Est considéré comme encadrement: la supervision, la participation du/de la stagiaire aux activités menées par le maître de stage, l'évaluation du stage, etc.

Il s'occupe de l'accueil du/de la stagiaire et de la mise au courant du fonctionnement du lieu de stage.

Il donne au/à la stagiaire les moyens de se familiariser avec les différentes activités du lieu de stage et d'en comprendre les objectifs.

Il établit un plan de travail périodique à l'intention du/de la stagiaire afin que ce-tte dernier-ère puisse organiser son emploi du temps.

Il veille à ce que le/la stagiaire exerce des activités en lien avec la profession de psychologue et à ce que son cahier des charges soit respecté.

Il sollicite l'aide d'un ou plusieurs collègues pour collaborer avec le/la stagiaire.

Il procède régulièrement à des évaluations avec le/la stagiaire.

Il s'assure que les tâches confiées au/à la stagiaire correspondent à son niveau de formation.

A la fin du stage, il rédige une évaluation finale (rapport de stage) relative à l'intégration et au travail du/de la stagiaire qu'il remet à ce-tte dernier-ère.

## 4. ENGAGEMENT ET RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE

### A. Engagement des candidats

Les employeurs privilégieront les candidats qui terminent leurs études universitaires de base (licence/ master) et qui sont à la recherche d'une première expérience comme psychologue.

### B. Rémunération

Le/la stagiaire doit être rémunéré-e.

## 5. INFORMATIONS

**Nom du responsable du stage :**

**Lieu de stage :**

**Date :**

**Signature :**

## **RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES STAGES EN PSYCHOLOGIE**

Soucieux d'assurer une formation de qualité aux psychologues stagiaires, plusieurs associations cantonales de psychologues en collaboration avec l'Université de Lausanne ont élaboré des lignes directrices fixant les conditions optimales d'un stage. Compte tenu des conditions et spécificités propres à chaque stage, ces lignes directrices visent avant tout à expliciter les attentes des associations professionnelles.

### **1. BUTS DU STAGE**

Le stage a pour finalité principale de former des psychologues nouvellement licenciés à la profession de psychologue dans les différents champs de la psychologie. Il consiste en un travail d'intervention psychologique auprès d'individus, de groupes ou d'organisations, ou en un travail de recherche fondamentale ou appliquée.

Plus particulièrement, le stage vise à favoriser l'insertion professionnelle du psychologue:

- a) en lui permettant d'acquérir certains instruments et savoir-faire liés à des contextes professionnels spécifiques;
- b) en lui donnant l'occasion d'engager une réflexion sur les liens entre la théorie et la pratique;
- c) en l'aidant à clarifier le rôle du psychologue dans l'organisation dans laquelle le/la candidat-e effectue son stage.

### **2. CAHIER DES CHARGES DU/DE LA STAGIAIRE**

#### **A. Cahier des charges du/de la stagiaire**

Les différentes activités que le/la stagiaire aura à accomplir au cours de son stage sont décrites dans un cahier des charges écrit qui sera discuté avec lui/elle lors de son engagement. Les activités décrites dans le cahier des charges doivent relever de la profession de psychologue.

#### **B. Horaire**

Le/la stagiaire engagé-e par une organisation est soumis-e aux horaires propres à cette organisation. S'il/elle est engagé-e par un psychologue indépendant, les horaires sont discutés lors de l'engagement.

Le/la stagiaire s'entend avec son maître de stage sur sa participation, durant le temps de travail, aux cours postgrades, aux séminaires de formation continue ou au diplôme en psychologie proposé par l'université.

### **3. CAHIERS DES CHARGES DU MAITRE DE STAGE**

#### **A. Profil du maître de stage**

Il s'agit d'un-e psychologue de formation universitaire et ayant en principe 4 ans de pratique.